

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD
Hôtel du Département – CS 80319 - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 24-02

Débat des orientations budgétaires 2024

Le Comité Syndical dûment convoqué le 30 janvier 2024 s'est réuni pour une réunion le 6 février 2024 à 15 h 00 dans la salle René Monory à l'hôtel du Département de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Alain PICHON, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

Etaient présents :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Florence JARDIN, Gilles MORISSEAU, Michel FRANCOIS

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Alain PICHON, Pascale MOREAU, Sandrine BARRAUD, François BOCK, Gilbert BEAUJANEAU, Jean-Louis LEDEUX, Isabelle BARREAU, Anthony BROTTIER

Etaient Excusés :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Léonore MONCOND'HUY ayant donné son pouvoir à Florence JARDIN, Emmanuel BAZILE ayant donné son pouvoir à Michel FRANCOIS, Bastien BERNELA ayant donné son pouvoir à Gilles MORISSEAU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires :

Claude EIDELSTEIN ayant donné son pouvoir à Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX ayant donné son pouvoir à Alain PICHON, Bruno BELIN

Participaient également à la réunion en qualité de :

Personnels des administrations

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Emmanuel DIAZ-ANNILO

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Gwenaëlle DUBÉE, Paul-Antoine TIXIER, Béatrice MOUSSION,

Experts

IENAIR

Jérôme COURTOIS

DGFIP

Christophe PELTIER

AR Prefecture

086-200005783-20240206-24_02-DE

Reçu le 21/02/2024

Publié le 21/02/2024

Objet : Débat des orientations budgétaires 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2006 autorisant la création du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après délibération, le Comité Syndical décide :

- **approuve à l'unanimité la répartition des contributions 2024 entre le Département de la Vienne et Grand Poitiers selon le tableau ci-dessous :**

	Répartition en %	
	Département de la Vienne	Grand Poitiers Communauté Urbaine
Lignes à vocation économique	20,00%	80,00%
Lignes à vocation touristique	100,00%	0,00%
Dépenses d'exploitation de l'aéroport (hors lignes aériennes)	20,00%	80,00%
Dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte ;	50,00%	50,00%

- **de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Nombre de délégués

En exercice : 17

Quorum : 9

Votants : 16

Suffrages exprimés : 16

Abstention : 0

ont voté pour : 16

ont voté contre : 0

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,



Le Président,
Alain PICHON

AR Prefecture

086-200005783-20240206-24_02-DE
Reçu le 21/02/2024
Publié le 21/02/2024

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD

COMITE SYNDICAL DU SMAPB

Mardi 6 février 2024 – 15 h 00

Salle René Monory - Hôtel du Département

RAPPORT DU PRESIDENT

RAPPORT N°3 - DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

En application de l'article L5722-1 du code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux syndicats mixtes associant des collectivités territoriales de débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ce débat vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le comité syndical sur l'évolution de la situation financière du syndicat mixte.

1- EVOLUTION DU TRAFIC COMMERCIAL en 2023

La situation en France

En 2023, le trafic de passagers en France a retrouvé le niveau de 2019 avec un trafic de décembre 2023 de 100 % à celui de décembre 2019.

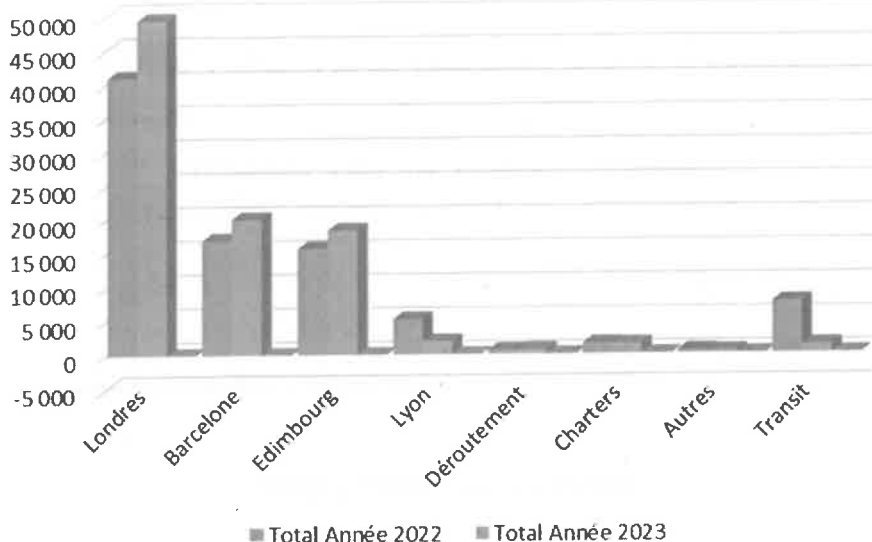
	Décembre 2023/2019	Cumul 2023 (Mn de Pax)	Cumul 2023 / 2019
AVERTISSEMENT les taux affichés (mois et cumul) correspondent au trafic rapporté à 2019, année de référence			
Trafic mensuel passagers en France (base 100 : trafic 2019)			
100,0%			
Trafic intérieur	85,8%	28,6	83,8%
Métropole Intérieur	80,8%	21,2	79,4%
dont radiales	74,7%	12,3	75,2%
dont transversales	91,0%	9,0	86,0%
Métropole - Outre-Mer	104,3%	4,8	99,8%
Outre-Mer Intérieur	93,9%	2,5	99,7%
Trafic international	103,7%	141,0	97,0%
Métropole - International	103,9%	138,6	97,1%
dont Union Européenne (UE27)	104,7%	68,7	98,9%
dont Europe hors UE	96,5%	22,3	89,3%
dont Amérique	106,7%	15,2	97,0%
dont Asie-Pacifique	84,9%	10,3	78,9%
dont Afrique	120,8%	22,1	113,1%
Outre-Mer - International	96,8%	2,4	88,2%
Sous-total trafic Métropole	100,2%	164,7	94,5%
Total trafic France	100,0%	169,6	94,5%

La situation à Poitiers

Pour l'aéroport de Poitiers, les données pour l'année 2023 indiquent une augmentation du trafic de près de 5 % rapport à 2022 grâce à de très bonnes fréquentations sur les lignes vers Londres, Edimbourg et Barcelone. Le trafic hors transit dépasse celui de 2019, année de référence avant COVID (92 572).

086-200005783-20240206-24_02-DE
Reçu le 21/02/2024
Publié le 21/02/2024

Evolution du trafic passagers 2022-2023 par destination



Destinations	Total Année 2022	Total Année 2023	évolution en %
Londres	40 995	49 440	20,60%
Barcelone	16 941	20 030	18,23%
Edimbourg	15 690	18 377	17,13%
Lyon	5 228	1 918	-63,31%
Déroutement	602	688	14,29%
Charters	1 541	1 456	-5,52%
Autres	441	320	-27,44%
Transit	7 620	1 263	-83,43%
Total	89 058	93 492	4,98%

Pour autant, il convient de relativiser cette reprise par les difficultés constatées sur la liaison Poitiers Lyon, liaison historique et essentielle pour le développement socio-économique du département de la Vienne et des territoires limitrophes.

En effet, le 10 novembre 2022, la compagnie Chailair a décidé la résiliation anticipée avec interruption des vols à compter du 10 mars 2023 de la convention de délégation de service public en vigueur sur la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2023.

Le SMAPB a donc été obligé d'organiser en urgence une procédure transitoire afin d'assurer la continuité du service public et de relancer en parallèle une procédure de délégation de service public afin de confier l'exploitation du service selon le nouveau schéma pour les 4 prochaines années.

Cependant, les offres des candidats dans le cadre de la consultation engagée par le SMAPB conduisant à une forte hausse des contributions par rapport aux budgets actuels, le Comité Syndical du SMAPB a fait le choix de déclarer sans suite la procédure de renouvellement de cette liaison.

2- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

PERSPECTIVES 2024

- Rechercher et mettre en œuvre toute solution alternative pour le maintien de services aériens entre Poitiers et Lyon,
- Maintenir les contributions à la SEALAPB pour que celle-ci conserve ses capacités d'intervention pour la reprise et le développement du trafic commercial et les investissements nécessaires à ce développement (et réhabilitation de la piste),
- Engager les études avec l'exploitant pour la réfection de la piste,
- Signer avec EDF Renouvelable le bail emphytéotique pour les deux parcs photovoltaïques,
- Lancer la démarche avec les partenaires du transport aérien sur l'aviation décarbonée (exploitant, compagnies, entreprises de la filière aéronautique),
- Effectuer le transfert des réseaux voirie et eau situés hors de la concession aéroportuaire à Grand Poitiers,
- Négocier la révision du contrat de DSP à la demande de l'exploitant (courriers de décembre 2022 et avril 2023) pour la prise en compte des conséquences du COVID 19 et du plan d'investissement, notamment la réfection de la piste.

Suivant ces objectifs, la préparation des orientations budgétaires 2024 peut être établie en prenant en compte :

Pour le fonctionnement :

d'une part les **données connues** à savoir :

- Le montant de la contribution d'exploitation en contrepartie des sujétions de service public liées aux contraintes d'exploitations de l'aéroport indiquées prévues à l'article 31 et l'annexe 5 de la convention de délégation de service public : **501 255 €** en 2024
- Le montant de la contribution liée au développement du trafic prévue à l'article 32 et l'annexe 5 de la convention de délégation de service public : **1 022 895 €** en 2024
- Les charges courantes pour le fonctionnement du Syndicat (charges foncières, mise à disposition du personnel, entretien des parcelles non concédées, honoraires et indemnités des élus), **224 000 €** en 2024

Les amortissements des immobilisations : **237 000 €** en 2024

d'autre part, les **données non définitives** à ce jour à savoir :

- Le montant de compensations d'une liaison entre Poitiers et Lyon selon un modèle en cours de définition (maintien de la dépense habituelle de 600 000 € par an soit 300 000 € en 2024)

Pour l'investissement

Les principales dépenses en 2024 pourraient concerner :

- **La réalisation de travaux de dévoiement de réseaux sur le site de l'aéroport (réinscription de crédits)**

AR Prefecture

Suite à la cession de plusieurs parcelles à des opérateurs privés, le SMAPB a confié au bureau d'études NALDES la réalisation d'une étude préalable pour le transfert de domanialité des réseaux. Le SMAPB et la

086-200005783-20240206-24-02-DE
Reçu le 21/02/2024
Publié le 21/02/2024

Communauté Urbaine de Grand Poitiers souhaitent en effet restructurer leurs réseaux afin de formaliser la limite de propriété entre le domaine public et le site de l'aéroport ; l'objectif étant de rationaliser le découpage en fonction des occupations, des usages et des perspectives de développement.

L'étude a été finalisée fin juin 2023 et adressée pour avis à Grand Poitiers. Elle prévoit la réalisation de travaux à la charge du SMAPB et de Grand Poitiers avant le transfert.

Le SMAPB dans la cadre d'un accord sur un avenant de la convention de DSP pourrait apporter une subvention non prévue dans la convention pour les travaux de rénovation du revêtement de la piste. L'exploitant a présenté plusieurs scénarii pour ces travaux avec un calendrier de réalisation sur les années 2024 et 2025 ; l'année 2024 étant consacrée aux études confiées à un maître d'œuvre et une négociation avec la DGAC sur la validation des travaux proposés en vue d'une dérogation.

Le scénario 1 propose de faire des travaux sur la couche de roulement ce qui nécessite de s'intéresser au traitement des écarts et non conformités géométriques que présente la piste au sens de la réglementation européenne.

Les orientations budgétaires sont par ailleurs établies en prenant en compte l'article 14 des statuts du SMAPB. Cet article précise qu'afin de se conformer à l'article 8 des statuts relatif à la composition du Comité Syndical, la contribution annuelle des membres adhérents respecte la proportionnalité ci-après :

- Département de la Vienne : 65% ;
- Grand Poitiers Communauté Urbaine : 35 %.

Une clé de répartition précise le financement de chacun des membres adhérents au vu de la comptabilité analytique mise en place selon les items suivants :

- lignes à vocation économique ;
- lignes à vocation touristique existantes au 31/12/2019 ;
- développement de nouvelles lignes à vocation touristique ;
- dépenses d'exploitation de l'aéroport (hors lignes aériennes) ;
- dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte ;
- dépenses d'investissement du Syndicat Mixte.

Cette comptabilité doit présenter les dépenses et les recettes de chacun des items listés ci-avant.

Cette répartition doit faire l'objet d'une délibération explicative prise à la majorité qualifiée par le Comité Syndical lors de la séance des orientations budgétaires préalables au budget qui présente la contribution de chaque membre.

Afin de conserver la proportionnalité de la contribution annuelle globale, les éventuelles différences seront reversées comme contribution affectée à la gestion du Syndicat Mixte ou aux investissements nécessaires à la modernisation de l'aéroport.

Le tableau ci-dessous indique pour chaque poste budgétaire les dépenses et les recettes prévisionnelles du budget 2024 avec une clé de répartition différente pour chaque poste tout en sachant que les contributions de chaque membre devront au final respecter la proportionnalité : 35 % pour Grand Poitiers et 65 % pour le Département selon l'article 8 des statuts.

AR Prefecture

086-200005783-20240206-24_02-DE

Reçu le 21/02/2024

Publié le 21/02/2024